



LETTRE D'INFORMATION AUX AUTEURS - JANVIER 2023

Nouveau règlement sur les droits d'auteur



Cher(e) auteur(e),

Comme vous l'avez peut-être déjà lu dans la presse : il y a des changements dans le traitement fiscal des droits d'auteur.

Depuis 2008, en tant qu'auteur, vous bénéficiez d'un régime fiscal avantageux. Il a été créé pour donner aux écrivains et aux artistes, qui ont des revenus fluctuants, une plus grande sécurité financière. Au fil des années, le régime a été interprété de manière large et appliqué à grande échelle. Les développeurs de logiciels, les architectes et les spécialistes du marketing ont commencé à l'utiliser également, ce qui a incité les autorités fiscales à s'y intéresser à nouveau.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous en tant qu'auteur chez Wolters Kluwer ? À partir du 1er janvier 2023, un nouveau régime a été adopté qui a un impact sur le traitement fiscal des droits d'auteur. Il présente encore actuellement de nombreuses incertitudes et ambiguïtés. Nous nous attendons cependant à des éclaircissements dans les prochains mois. C'est pourquoi nous avons décidé de continuer à appliquer, pour le moment, l'ancien régime. Rien ne changera donc pour vous actuellement. Dès que nous aurons les éclaircissements nécessaires, et s'ils devaient avoir un impact pour vous en tant qu'auteur, nous ne manquerons pas de communiquer à nouveau avec vous sur le sujet.

Pour des informations plus détaillées, vous pouvez cliquer sur notre site Web.

[En savoir plus >](#)

Nous ne pouvons malheureusement pas vous procurer des conseils fiscaux concernant votre situation personnelle ; nous vous conseillons de contacter votre conseiller habituel.

Bien cordialement,

Peter Immink
VP Content Benelux
Wolters Kluwer Legal & Regulatory

Wolters Kluwer - Motstraat 30 - 2800 Malines, Belgique
Tel.: 015 78 76 00 - www.wolterskluwer.com

Pour modifier vos préférences e-mail ou pour vous désinscrire pour une communication ultérieure, [cliquez ici](#).

Follow Wolters Kluwer



Conditions générales - Politique en matière de cookies

© Wolters Kluwer Belgium